

La Suisse prépare ses zones fumeurs

MICHEL HENRY 20 DÉCEMBRE 2014, **Libération**

L'usage et la distribution pourraient être autorisés dans le cadre d'associations de consommateurs.

Il existe une voie médiane entre prohibition et légalisation : les associations de consommateurs de cannabis (ACC), en projet en Suisse. Ses initiateurs s'inspirent d'un modèle en vogue en Espagne, où existent depuis 2002 des centaines de «cannabis social clubs» (CSC) - le Parlement de Navarre a même voté une réglementation de cette activité fin novembre, mais sa portée est limitée par le fait que Madrid garde une main sur ces questions.

Chaland. A l'origine regroupements de consommateurs qui récoltent ensemble, les CSC sont parfois visés par des descentes de police, mais souvent tolérés, au motif qu'ils sortent le deal de la rue, et minimisent le marché noir. Le système a parfois dérivé vers un modèle commercial, notamment à Barcelone, où l'on appâte le chaland jusque dans la rue. A cet égard, le projet suisse prévoit des garde-fous, et notamment pas de lieu public de consommation, ce qui écarterait tout risque de «tourisme du cannabis» tel qu'observé depuis les années 70 dans les coffee-shops néerlandais, qui sont des commerces classiques où tout adulte peut acheter 5 grammes de cannabis.

En Suisse, le projet le plus abouti est porté dans le canton de Genève par un groupe de réflexion regroupant tous les partis, à l'exception de la droite populiste de l'UDC : la première formation du pays s'en est retirée au dernier moment après avoir participé aux débats, et compte désormais le torpiller.

Présidé par un sociologue, Sandro Cattacin, ce groupe suggère une expérience pilote de trois ans à partir de 2016. Sa motivation : améliorer la sécurité dans la ville. *«Est-il problématique qu'une personne fume du haschisch si sa consommation est contrôlée (mais aussi maîtrisée) et reste dans le domaine privé ? Clairement non, argumente le groupe. Est-il problématique qu'une personne s'approvisionne sur un marché illicite ? Clairement oui.»*

Dans ce projet, la culture, la distribution et la consommation seraient autorisées (et taxées) dans le cadre d'associations à but non lucratif, pour des habitants de la ville répertoriés. Pour éviter les vols, les lieux de production ne seraient connus que de la police, qui contrôlerait les quantités cultivées, proportionnelles au nombre de membres de l'ACC, à raison de 2 grammes par jour. Un suivi mesurerait l'impact sanitaire et sécuritaire.

Bâle, Zurich, Berne, Bienne et Winterthour réfléchissent à un système équivalent, mais aucune n'a encore donné de feu vert, car les obstacles sont nombreux. La loi d'abord : l'usage n'est certes sanctionné que d'une simple amende (en dessous de 10 g), mais il reste interdit. Peut-on tolérer un projet pilote à titre dérogatoire ? Ce fut admis pour la prescription médicalisée d'héroïne, désormais entrée dans les mœurs et dans la loi. Mais seul l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) peut délivrer une autorisation à titre médical, et il a émis un avis défavorable. A Genève, la commission consultative genevoise en matière d'addiction, présidée par l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss, connue pour ses positions en faveur d'une régulation, étudie actuellement le projet. *«On se donne le temps de travailler, dit-elle, ce n'est pas pour demain.»*

Electeur. A Berne, le Grand Conseil s'est opposé en novembre à toute expérimentation, sous l'impulsion de l'UDC, le parti populiste qui détient les clés de la question. *«On est contre toute libéralisation du cannabis, explique*

Céline Amaudruz, conseillère nationale UDC. *Pour moi, le projet à Genève n'ira pas au bout. Sinon, on demandera un référendum.» Dans ce cas, l'électeur suisse déciderait du sort final. Sans qu'on puisse prédire le résultat : en 2008, 68% des votants avaient approuvé la distribution médicalisée d'héroïne.*

M.H.